

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annances, la ligne, 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 18
En an. : 35 fr.
En six mois : 18
En trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

8 Juin 1882.

Chronique générale.

les affaires par dessous la jambe, et qu'il est honteux qu'un grand pays comme la France soit dans de pareilles mains avec la complicité d'un Parlement.

Si nous en croyons Paris, le gouvernement était résolu jusqu'à mardi matin à sacrifier M. Camescasse dans l'affaire du quartier Latin; ce n'est que dans le conseil des ministres qui a précédé la séance qu'un revirement complet s'est produit en faveur du préfet de police dont la succession était déjà destinée à M. Schnerb, l'ancien préfet de Maine-et-Loire.

Les libres-penseurs de Saint-Ouen organisent une manifestation pour le jour de la crémation de Garibaldi.

Ils doivent venir en corps au pavillon de Flore pour remettre une adresse de remerciements aux conseillers municipaux qui ont honoré la mémoire du vieux républicain d'Italie.

D'autres manifestations, du même genre, doivent également se produire le même jour aux Tuileries.

Le ministre de l'intérieur en a été averti hier matin.

Le conseil municipal de Paris a délégué pour le représenter aux obsèques de Garibaldi : MM. Songeon, président, Yves Guyot, vice-président, Marius Poullet et Desmoulin, secrétaires, et Mesureur, syndic.

Ces délégués et ceux de la Préfecture, dont nous avons fait connaître les noms, sont partis mardi soir pour Copprera.

Une indemnité de 4,500 fr. est accordée à chacun d'eux.

L'extrême gauche de la Chambre s'est réunie mardi et a délégué cinq de ses membres, pour la représenter aux obsèques de Garibaldi. Ces délégués sont : MM. Clovis Hugues, Roques (de Fillol), Beauquier, de Lanessan et Camille Pelletan.

Nos édiles en voyage :

Le bureau du conseil municipal de Paris n'a pas choisi moins de cinq de ses membres, pour représenter les élus de la capitale aux obsèques de Garibaldi.

De son côté, l'administration enverra deux délégués.

C'est donc en tout sept représentants de la ville de Paris qui, avant leur départ, toucheront chacun une indemnité de 4,500 fr.

45 fois 7 font 40,500 fr. Et tout cela pour permettre à ces messieurs de voir le ciel bleu de l'Italie.

Nous doutons fort que cette partie de plaisir, qui durera bien une huitaine de jours, soit du goût des contribuables appelés à en faire les frais. (La Patrie.)

Les élus de la capitale veulent que l'inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville soit le signal de ripailles et de bombances sans pareilles.

Nous avons déjà pour le 13 juillet, date choisie pour l'inauguration du monument, un banquet de 456 couverts, offert aux membres du gouvernement, aux grands corps de l'Etat, aux municipalités étrangères, etc., etc.

A côté du premier festin, il y en aura un autre dont les convives, au nombre de 500, seront choisis parmi les élèves des bataillons scolaires.

Ce n'est pas tout : il a été décidé qu'après les banquets, il y aurait une réception avec 6,000 invitations.

Un vaste buffet sera dressé dans la salle des fêtes afin d'abreuver les assistants.

Près de 7,000 républicains buvant le même soir à tire-larigot, quel trou... dans la bourse des contribuables !

La question des fusils à délivrer aux bataillons scolaires de Paris prend les proportions d'une question d'Etat.

On sait que le conseil municipal de Paris, ayant résolu de faire figurer en armes, à l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville, 5 à 600 enfants des écoles communales, s'était

adressé à l'administration supérieure pour demander des fusils.

Les ministres de la guerre et de l'instruction publique, après s'être respectivement envoyés la balle, ont fini par dire non.

Qu'ont fait nos édiles ?

Ils ont tout simplement commandé pour les bataillons scolaires des fusils qui seront livrés pour la date voulue, c'est-à-dire pour le 13 juillet prochain.

On pouvait croire l'incident terminé.

Mais non, le ministre de la guerre, sur l'avis de ses collègues, vient de déclarer qu'aucune réunion d'élèves en armes ne doit avoir lieu en dehors des écoles, sans aucune permission spéciale de l'autorité militaire dont l'obtention, du reste, n'a été prévue par aucun décret.

Cette autorisation sera-t-elle donnée ?

Nous lisons dans le Gaulois :

« Le gouvernement espagnol vient de conférer la Toison-d'Or à M. Grévy, président de la République française. »

« M. Thiers et M. de Mac-Mahon étaient également chevaliers de la Toison-d'Or. Il faut deux parrains pour la cérémonie, — car il y a une cérémonie, suivie réglementairement d'un banquet. M. Thiers est pour parrains M. le duc de Noailles et M. Guizot. Nous croyons qu'il n'y avait pas alors un troisième Français décoré de la Toison-d'Or. M. Grévy n'aura donc pas de choix à faire; il ne reste que M. de Noailles et M. de Mac-Mahon. »

Un autre journal dit :

« La France compte maintenant cinq titulaires de cet ordre : M. le comte de Paris, M. le duc d'Aumale, M. le duc de Noailles, M. le maréchal de Mac-Mahon et M. Grévy. »

Grands mariages dans le monde parisien :

Le 20 juin sera célébré, à Sainte-Clotilde, le mariage de M. de Mérona avec M^{lle} de la Boullerie. La bénédiction nuptiale sera

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLÔT.

XXIII

LE DOUAR.

(Suite.)

— Tu as bien fait de venir et de me montrer ce papier. C'est Allah qui l'amène ! Ce Rusicada, comme il se nomme aujourd'hui, a fait punir mes frères pour des crimes qu'il a commis avec l'aide de ses chiens Touaregs, car c'est aux Chambas qu'il est parvenu à faire imputer le pillage de Relizane, et sur ses dénonciations leurs troupeaux ont été razzés et ils ont payé l'amende. Je n'ai su tout cela qu'en rentrant il y a deux ans au désert et j'ai juré de venger les miens. D'abord, j'ai voulu obtenir justice du commandant de Géryville. Mais les preuves matérielles manquaient. On ne voulait pas me croire. J'allais me décider à faire le serment moi-même lorsqu'il y a quelques mois le commandant est venu à mon aide. Regarde cette jeune femme, la mienne, ma femme bien-aimée, ajouta-t-il en montrant Fatma. Je l'ai prise dans une

razzia sur les Touaregs-Hoggart qui avaient osé s'aventurer sur nos territoires. Sais-tu qui elle est ? C'est une de tes compatriotes, car si sa mère est Arabe, son père est un des malheureux colons français égorgés à Relizane. Un des bandits qui se sont abattus sur ce bordj, plus humain que les autres, au lieu de tuer Fatma, l'a enlevée.

Il était seul sous sa tente et s'est pris d'affection pour cette petite fille qu'il a élevée comme la sienne. Puis un jour il a péri dans une chasse au lion. Fatma, après sa mort, a suivi la tribu au milieu de laquelle elle avait grandi, oubliant peu à peu son origine, au milieu des hasards de la vie nomade, se rappelant à peine quelques mots de notre langue. Je l'enlevais aux Touaregs et j'en fis ma femme. Peu à peu, dans nos intimes causeries, sa mémoire se reporta aux jours de son enfance et elle revit la scène sanglante de Relizane, les lieux du incendie au milieu duquel s'agitaient comme des démons les maudits au voile noir, l'un d'eux, surtout, qui commandait le massacre et devant lequel les femmes et les enfants s'agenouillaient en criant vainement : Grâce !

— Reconnais-tu cet homme ? lui dis-je.

— Je crois que oui, car maintenant il me semble le voir allumant lui-même avec une torche les cloisons de bois de la pièce où nous étions réfugiés.

— J'avais, reprit Ben-Haret, condamné cet

homme à mort pour le préjudice que ses calomnies avaient causé à mes tribus. Mais les souvenirs de Fatma, son témoignage venant en aide à mes soupçons et pouvant persuader le commandant du cercle qui avait repoussé jusque-là tout rapprochement entre le chef des pillards de Relizane et le riche colon de Nemours, changèrent mes projets. Il ne suffisait pas que cet homme mourût ; il fallait qu'il mourût déshonoré, et de la main des siens. J'allais poursuivre cette vengeance lorsque la guerre a été déclarée entre nos tribus. Mais cette guerre elle-même va servir maintenant mes projets.

— Comment cela ?

— Écoute. J'ai acquis la certitude que Rusicada, sous la menace qui lui a été faite par un chef Touareg de dévoiler le complot de Relizane et la part qu'il y avait prise, a fourni des armes et des munitions aux pirates du sable dans la dernière insurrection contre la France, insurrection dans laquelle, à l'exception des Chambas, Bou-Maza avait réussi à entraîner les tribus du désert. Ces armes ont été apportées par une caravane soignant chargée des produits des mines exploitées par Rusicada et dirigée sur Saint-Louis. Le nom de l'expéditeur et la considération volée dont il jouit, paraît-il, dans le Tell, ont assuré libre passage à cette caravane, et le dépôt des armes a été fait dans un marabout isolé qui porte le nom de

Thiouss. Ce marabout, qu'entoure un petit bois de chênes verts perdu au milieu des sables, est gardé par un nègre. Or, ce nègre est avec Fatma le seul survivant du massacre de Relizane.

Les assassins l'avaient épargné parce que, loin de leur opposer une résistance, il avait tenu les chevaux de plusieurs d'entre eux pendant qu'ils entassaient le butin. On l'a emmené comme esclave et placé au marabout de Thiouss comme dans un tombeau. C'en est bien un en effet, car les fauves eux-mêmes ont abandonné le bois qui l'entoure. Le gardien du marabout n'a pour vivre que les provisions que lui laissent parfois les caravanes ; mais parfois aussi une caravane revenant en sens contraire, épuisée et affamée par son passage au milieu du Grand-Désert, fait main basse sur ces provisions, et le misérable gardien a plus d'une fois connu la faim. Mais les Touaregs l'ont menacé de mort si jamais il abandonnait son poste, et il reste.

La guerre va me permettre, je l'espère, de poursuivre les Touaregs au plus profond de leurs repaires. J'irai jusqu'à Thiouss. J'enlèverai l'homme du marabout, et son témoignage corroborant celui de Fatma et la déclaration que tu m'as montrée, il est impossible que l'hypocrite ne soit pas démasqué, que l'assassin ne soit pas jeté sous le fouet de votre guillotine !

Montméral avait gardé le plus profond silence

donnée aux jeunes époux par M^r de la Bouillierie, oncle de la fiancée.

Mercrèdi, en l'église Saint-Pierre de Chail- lot, mariage de M. le comte Maximilien de Béthune avec M^{lle} Marguerite de Montes- quieu-Fezensac.

Autres mariages : M. Jean-Gaspard de Chavagnac et M^{lle} Claire-Maximilienne Tre- voux de Berteux. — M. François-Albert de Bouillé, sous-lieutenant de cavalerie, et M^{lle} Elisabeth d'Avesco de Coulanges. — M. Félix de la Salle et M^{lle} Alphonsine de Force- ville. — M. le comte de Gabriac et M^{lle} de Fayeulle.

M. l'abbé Molot, curé de Saint-Leu d'A- miens, accusé par une institutrice d'indi- gnes attentats sur la personne de plusieurs petites filles, vient de passer en jugement. La calomnie n'a pu triompher d'une inno- cence proclamée par toute la contrée : l'abbé Molot a été acquitté. Le jugement rend hom- mage à la vie tout entière honorable de cet ecclésiastique. Il constate la contradiction des témoignages produits et flétrit juste- ment l'institutrice, auteur de toute cette trame.

Les applaudissements de l'auditoire ont salué le jugement, et, à la sortie de l'au- dience, l'abbé Molot a été l'objet d'une véri- table ovation.

GRÈVE DES GARDIENS DE LA PAIX A PARIS.

« Il n'y a rien de nouveau sous le soleil », disait Salomon ; on voit bien que Salomon ne vivait pas sous la République, troisième du nom. Celle-ci nous montre du nouveau. Les gardiens de la paix en grève ! Voilà qui ne s'était jamais vu, et voilà, dit-on, ce que nous allons voir.

Depuis plusieurs jours, le *National*, jour- nal agréable au ministère et au centre gau- che, se fatigue à annoncer cette grève éton- nante ; personne n'y voulait croire. Cepen- dant la septième commission du Conseil municipal de Paris a été saisie d'une pétition dans laquelle les gardiens de la paix de- mandent, suivant l'usage antique et solen- nel, une diminution de travail et une aug- mentation de salaire.

Et les journaux de s'alarmer, ou de rire, suivant leur tempérament. Se figure-t-on Paris sans Police ! L'armée de l'ordre en grève en face de l'armée du crime en acti- vité ! Les Parisiens auraient là un mauvais moment à passer.

Les gardiens de la paix ont raison, dit la *Bataille*, du communal Lissagaray. « Une grève coïncidant avec certaine manifestation révolutionnaire serait loin de nous contrarier. Nous serions même reconnaissant ! »

Parbleu ! Une question : A quand cette « certaine manifestation révolutionnaire » ? Est-ce pour le 14 Juillet ?

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE DANS L'ARMÉE ALLEMANDE.

En raison des nouvelles relations de la Prusse avec Rome, M^r Namzanowski, évé-

que d'Agatopolis *in partibus*, est rétabli dans ses dignités et fonctions d'évêque militaire des aumôniers catholiques de l'armée alle- mande.

On sait que cette armée compte un tiers de soldats catholiques, qui ont de nom- breux aumôniers. Chaque soldat a son ma- nuel de prières, qui fait partie des objets réglementaires du sac. Tous les dimanches, la troupe assiste à l'office, les soldats pro- testants au temple, les soldats catholiques à l'église.

En Prusse, la manière d'entendre et de pratiquer la liberté de conscience est que chaque soldat peut à son gré être et se mon- trer protestant, juif ou catholique, musul- man même, s'il veut ; mais qu'aucun soldat ne doit vivre sans professer aucun culte.

L'athéisme est ennemi de tous les cultes, et la Prusse le regarde, pour cette cause, comme étant lui-même le principal ennemi à combattre.

Les légendes sur Garibaldi.

On sait qu'une des légendes qui ont le plus cours dans le public sur le rôle de Ga- ribaldi pendant la guerre de 1870-1871, est celle d'une victoire qu'il aurait remportée à Dijon sur les Prussiens.

Or, la vérité, c'est que cette victoire n'a jamais existé ; voici, à ce sujet, un document authentique et qui détruit absolument la lé- gende :

« Bourges, 19 décembre 1870, 11 h. 45 s.

« Gambetta à directeur général intérieur, Bordeaux.

« Je lis dans le journal la *France*, du 19, une dépêche de Bordeaux du 17 décem- bre avec ma signature : « Dijon, après une bataille entre les Prussiens et les troupes de Garibaldi, a été évacué par l'ennemi. »

« Je n'ai jamais envoyé pareille dépêche, fai- tes une enquête sévère. Il circule depuis quelque temps un certain nombre de DÉ- PÊCHES MENSONGÈRES FABRIQUÉES PAR LES PRUSSIENS ; vous devriez vérifier si le chif- fre convenu les précède.

« CELLE-CI EST UN PUR MENSONGE ; HÉLAS ! LES PRUSSIENS, AU CONTRAIRE, SE CONCEN- TRENT A DIJON. Répondez-moi et faites-le savoir au public.

« Signé : L. GAMBETTA. »

Ainsi, la seule victoire qu'on prête à Ga- ribaldi est un pur mensonge, et M. Gambetta attribue aux Prussiens l'origine de cette fausse nouvelle.

Et cependant, c'est sur cette dépêche fabri- quée, c'est sur ce pur mensonge, auquel la *France* avait eu la naïveté de croire, que re- pose la légende de la victoire de Garibaldi sur les Prussiens, à Dijon.

On parle aussi beaucoup de l'enthousiasme qu'excitait Garibaldi et de l'empres- sement que mettaient les patriotes républi- cains à combattre sous ses ordres ; or, voici une dépêche qui détruit encore cette lé- gende :

— Tu dis bien, fit l'Arabe après un silence, et maudit soit celui qui voudrait ravir au fils sa ven- geance ; mais tu nous permets de l'aider dans tes projets. Il ne faut pas que le traître et le meurtrier puisse s'échapper. Après-demain, au coucher du soleil, nous nous mettons en route. Reste avec nous. Nous te tracerons le chemin avec nos flèches à travers les Touaregs.

Montméral allait répondre, lorsqu'un serviteur entra précipitamment dans la tente.

— Cheick, dit-il, deux *rekass* arrivent du désert. Ils ont des nouvelles importantes à l'apprendre.

— Amène-les.

Presqu'aussitôt parurent deux Arabes, secs, nerveux, vêtus d'une simple blouse de laine étroite- ment serrée à la taille par une large ceinture, et les pieds chaussés, contrairement à la coutume, de hauts brodequins en peau d'autruche lacés au- dessus de la cheville.

(A suivre.)

Maximes et Pensées.

Nous sommes forcés de convenir que la religion seule peut établir une morale qui repose sur une base inébranlable. DIDEROT.

« Délégué guerre à Gambetta.

14 décembre 1870.

« Quant à Garibaldi, j'éprouve une diffi- culté toute spéciale à le renforcer. La plu- part des mobilisés auxquels je m'adresse REFUSENT ABSOLUMENT d'aller auprès du général. Je crains encore d'essayer UN RE- FUS PÉREMPTOIRE de Besançon, qui aurait pu et dû me fournir 4 à 5,000 mobilisés pour Garibaldi. Cependant, JE CHERCHE ENCORE.

« Signé : de FREYCINET. »

Ce que pensait M. Challemel-Lacour des garibaldiens.

Voici quelques dépêches de M. Challemel-Lacour à M. Gambetta ; elles répondent à ce que l'on a dit samedi à la Chambre des services rendus à la France.

Préfet à intérieur.

Lyon, 16 novembre 1870.

« Les Italiens qui errent à Lyon depuis six semaines, sous prétexte de former l'ar- mée de Garibaldi, se livrent à tous les désor- dres. Ils viennent d'assassiner deux hommes dans la même nuit. Lyon ne peut être plus longtemps leur lieu de rassemblement. Je demande qu'on m'en débarrasse. »

Signé : CHALLEMEL-LACOUR.

Préfet à guerre.

Lyon, 5 décembre 1870.

« La conduite de Bordone à Autun est l'objet des plaintes de tous, une cause de dé- couragement, un péril très-grave. — Elle mé- ritera un conseil de guerre. — Vous devez en savoir plus que moi ; mais ce que je sais m'oblige à dire que le maintien d'un tel chef d'état-major est un scandale ; GARIBALDI EST AVEUGLE ; vous ne pouvez pas l'être. N'y a-t-il pas moyen d'éloigner Bordone sans bles- ser Garibaldi ? En tout cas, tout doit céder à l'intérêt du salut public. »

Signé : CHALLEMEL-LACOUR.

Préfet à Gambetta.

11 novembre.

« J'ai payé jusqu'à présent 300,000 fr. pour l'armée des Vosges, mais il y a bien des désordres et bien des aventuriers autour de Ga- ribaldi. Epurez-moi cela. »

Signé : CHALLEMEL-LACOUR.

Préfet à Gambetta.

Lyon, 1^{er} février.

« Les garibaldiens ayant évacué Dijon cette nuit, viennent jusqu'à Lyon et nous commençons à en être inondés ; grand péril en ce moment. Ordonnez au général Garibaldi de s'arrêter aux lignes de Chagny et de rete- nir ses hommes. Quant à moi, je ne puis ni les recevoir, ni les garder ici. »

Signé : CHALLEMEL-LACOUR.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Rome, 6 juin, matin.

Les délégués et les personnages officiels qui vont assister aux funérailles de Ga- ribaldi seront transportés à Civita-Vecchia par deux trains spéciaux, qui partiront demain, le premier à 2 heures et le second à 4 heu- res 1/2.

La traversée de Civita-Vecchia à Caprera se fait en dix heures environ.

Le duc de Gènes quittera Rome par le se- cond train.

Rome, 6 juin.

Le duc de Gènes est arrivé. Il s'embar- quera demain à bord du navire *Messaggero*, de la marine royale, avec les personnes qui doivent assister aux funérailles de Ga- ribaldi.

On prépare pour dimanche, à Rome, une grande apothéose de Garibaldi au Capitole.

Rome, 6 juin, soir.

La crémation et l'ensevelissement du corps de Garibaldi ont été fixés à jeudi, onze heu- res du matin.

De nombreux patriotes, journalistes, cu- rieux et étrangers affluent à l'île Maddalena.

MM. Zanardelli et Ferrero représenteront le ministère. Les autres ministres se feront représenter.

AFFAIRES ÉGYPTIENNES.

L'état des négociations relatives aux affai- res d'Égypte ne s'est pas modifié. On croit généralement que Dervish Pacha, commis- saire turc, échouera dans sa mission.

L'Angleterre insiste toujours sur le main- tien du khédive, sur le renvoi d'Arabi-Pa-

cha et sur le licenciement de l'armée tur- que.

L'Italie a catégoriquement refusé d'as- sister à la réunion d'une conférence. Une péche de Constantinople donne à enten- dre que les amiraux Seymour et Conrad se- raient bien se joindre à la mission tur-

Voici déjà un des résultats de l'année qui règne en Égypte :

A la suite des réclamations des khédivs (chefs de districts) de la Haute-Égypte, le khédive leur a adressé, par le télégraphe, une circulaire les informant que par suite d'un accord entre le sous-secrétaire d'État des finances et les contrôleurs d'Égypte, la souffrance des affaires, et vu l'état de la moitié des impôts dus pour le mois de juin.

On télégraphie du Caire au *Temps* que la composition de la mission ottomane pro- duit ici un fâcheux effet. Seyid-Ahmed Effendi, représentant du Sultan, est tombé du Prophète, qui est au nombre des commissaires, était l'agent d'Arabi à Constantinople. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 décembre. Les nouvelles des places étrangères qui étaient peu encourageantes, continuent à être faibles. De Londres, les Consolidés sont en reprise de 1/16 à 100 1/2.

Le marché des rentes est indécis. Beau- coup de bruits en faveur des deux 3 0/0 ; le dis- cret M. Léon Say à un concours régional a fait ser que la conversion se ferait l'année pro- chaine. La spéculation agit donc en conséquence. Les 3 0/0 et 3 1/2 0/0, l'amortissable, 83.50 et le 5 0/0, 115.62 et 115.70.

Les fonds étrangers sont lourds. La Banque de France recule à 5,470. Les actions de la Banque de Paris à 1,200.

Le Crédit Foncier montre une grande fermeté, 480. Les Obligations Foncières 4 0/0, 480, attirent de nombreuses demandes de capitalistes, qui recherchent un placement sûr et rémunérateur.

Le mouvement des affaires des Magasins Nationaux de France et d'Algérie est toujours très-actif et il permet de compter sur un dividende élevé. L'action cote 565.

La Société Française Financière est en reprise à 625, les tendances sont de plus en plus favorables sur les actions de cette Société.

Peu d'affaires sur la Société Générale à 510. Le Comptoir industriel de France et des Colonies est l'établissement le plus sérieux établi sur notre place et le plus considéré. Chacun sait sa force et sa puissance il ne la doit qu'à ses énormes affaires industrielles qu'il possède et qui toutes sont en pleine prospérité, mais destinées à un avenir des plus brillants.

La Banque Nationale semble de plus en plus chère à 400 ; on vend les actions dans la crainte d'une perte plus sérieuse encore.

Il faut profiter du moment pour se débarrasser des actions de la Banque Parisienne.

L'action de la Banque Centrale de France est en valeur à éviter avec soin.

Bon courant d'affaires sur l'action Malétra, de premier ordre.

Nos chemins sont faibles : Lyon, 1,680 ; Orléans, 2,110.

Chronique militaire.

Le Président de la République a signé aujourd'hui jeudi les deux promotions d'officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie.

L'avenir militaire croit être en voie de s'assurer que les périodes d'instruction télégraphiques réservistes seront, à partir de cette année, continuées dans l'armée territoriale ; les jeunes gens affectés à ce service, à la suite d'examens, y sont mainte- nant appelés à faire leur période de deux jours de l'armée territoriale dans le service télégraphique.

A propos du crime commis à Angoulême attribué à deux militaires du 1^{er} régiment de l'avenir militaire fait les réflexions sui- vantes :

« Quand se décidera-t-on à faire l'appre- nissage de l'art. 347 du service intérieur et à priver du port du sabre tous les militaires enclins à l'ivrognerie, et, puisqu'il n'est pas possible d'interdire l'accès de justice aux régiments réguliers aux repris de justice, pourquoi ne pas étendre cette mesure à tous les déclassés de cette catégorie ? La presse militaire a été unanime à le demander, et se produise de nouvelles et aussi révoltes boucheries ? »

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle, les sous-officiers appelés à occuper des emplois de leur grade dans le cadre constitutif de l'École d'application de cavalerie, y seront préalablement détachés et n'y seront incorporés qu'après constatation de leur aptitude.

Les sous-officiers ainsi détachés, seront placés en subsistance à la 5^e compagnie de cavaliers de remonte pendant une période de temps qui ne pourra pas excéder deux mois.

Nous lisons dans la revue de la semaine du *Bulletin des Halles* :

« Nous avons eu, cette semaine, de fréquents orages qui ont inspiré quelques inquiétudes pour les récoltes ; mais, d'après les avis qui nous sont parvenus de toutes les directions, il n'en serait pas résulté de graves préjudices. Cependant le retour du beau temps est plus que jamais indispensable, car les blés sont en plein épiage dans nos départements du Centre et les pluies leur seraient certainement préjudiciables.

En traversant mercredi les départements de l'Eure et d'Eure-et-Loir, nous avons vu quelques champs de seigle et de blé en partie versés ; mais nous les avons trouvés tous intacts dans ceux de la Sarthe, de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et de la Vendée. Sur tout ce parcours, l'aspect est des plus satisfaisants, excepté cependant dans la Vendée, où les blés sont un peu clairs et fortement engagés d'herbes. »

Le mois de Mai.

Dès le premier Mai, le ciel nuageux et le vent incertain signalaient un proche changement de temps. En effet, dans la nuit du 1^{er} au 2, le vent, déviant au Nord-Est, a causé une gelée blanche.

L'atmosphère s'est ensuite chargée de nuages moutonnés occasionnant de petites pluies fines pendant les trois jours suivants.

Du 6 au 20, sous divers degrés de température, selon les caprices du vent, qui a soufflé tantôt du Nord, tantôt du Nord-Est et de l'Est, la sécheresse s'est accentuée, sans autres perturbations atmosphériques notables que des gelées blanches les 7, 8, 9, 18 et 19.

A partir du 20, le ciel est devenu plus sombre ; des nuages se sont groupés, amoncelés ; l'atmosphère s'est fortement chargée de vapeurs d'eau, et des pluies intermittentes ont abreuvé le sol.

Un orage de courte durée a éclaté le 22 au soir.

Un autre plus formidable, avec ouragan, s'est déchaîné dans la nuit du 29 au 30, de 12 heures du soir à 2 heures du matin, donnant une quantité de 54 millimètres d'eau au pluviomètre.

Après cet orage, le vent s'est porté à l'Ouest, l'air s'est rafraîchi, quelques petites ondées sans importance sont tombées ; et le même temps persistait encore à la fin du mois.

Les orages n'ont point causé de dégâts dans notre contrée, et les pluies de la dernière dizaine du mois ont été très-propices aux cultures en terre.

Les prairies artificielles ont des fauches copieuses et les naturelles sont bien fourmies.

Les vignes sont florissantes. La perspective d'une riche cueillette fait espérer dès ce jour la diminution de prix du vin en faveur des classes indigentes.

Il faut observer que, cette année, le dictionnaire populaire s'est à peu près accompli : autant de brouillards en Mars, autant de gelées en Mai.

Nous avons précédemment fait mention des brouillards des 4, 9, 10, 11, 20 et 24 Mars ; nous reproduisons la date exacte des gelées qui ont eu lieu les 7, 8, 9, 18 et 19 Mai.

Ces gelées, grâce à l'aridité de la superficie du sol, n'ont pas eu de gravité. Quelques arbres fruitiers, en plein vent, relativement à la position de leur terrain, ont pu perdre de leurs fruits verts ; mais, en général, il en restera encore assez à la maturité pour faire ployer les tiges sous l'abondance.

TH. YVERT.
(Journal de la Vienne.)

M. J. Gruvel, de la Nouvelle, département de l'Aude, nous écrit pour nous faire part de la découverte qu'il vient de faire d'un moyen propre, sinon à détruire le phylloxera, du moins à en préserver les vignes encore indemnes. Voici, sans plus de préambule, la formule de ce spécifique :

Mélanger 500 grammes huile grasse avec 50 grammes de goudron de gaz. Au goudron et à l'huile, entièrement mélangés, ajouter 3 kilogrammes potasse du commerce broyée. Mélanger à sec de façon que la couleur soit uniforme, ajouter ensuite 40 kilogrammes d'eau.

Verser environ trois décilitres de cette solution, à chaque pied, au moyen d'un arrosoir à quatre trous, en ayant soin de bien mouiller le pied de souche. Agiter vivement la solution avant de la mettre dans l'arrosoir.

M. Gruvel conseille de commencer l'opération le 15 du mois de juin. Une seule opération suffit pour la saison.

Il va sans dire que nous ne nous portons nullement garants de l'efficacité de ce moyen préservatif. Les vigneron ne risquent cependant pas beaucoup à l'essayer, la solution sus-indiquée constituant, en somme, un engrais favorable à la vigne.

COURSES D'ANGERS.

Les courses d'Angers auront lieu, sur l'hippodrome d'Eventard, dimanche 11 et lundi 12 juin.

A l'occasion de ces courses, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer les 11 et 12 juin, aux gares de Tours, Bressuire et Nantes, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces trois points et Angers, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Angers.

Ces billets, qui seront valables pour le retour jusqu'au 13 juin inclus, pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

ELECTIONS MUNICIPALES DE TOURS.

Le dépouillement.

Dimanche, pour les élections du Conseil municipal de Tours, il y a eu 6,745 votants sur 10,850 électeurs inscrits. Aux élections municipales du 9 janvier dernier, 7,234 électeurs avaient pris part au vote sur 10,723 inscrits. Cette fois, le chiffre des abstentions a donc augmenté.

Voici quelques détails empruntés à l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Dans le scrutin de dimanche, les membres du Cercle de la Chopine, plus connus sous le nom de *Chopinards*, ont triomphé.

« Les candidats républicains les plus maltraités ont été MM. Loiseau, H. Thomas, Salme, Brethon, Dieu, Delabonne, etc.

« C'est Dieu qui leur aura porté malheur.

« Nous apprenons qu'un électeur, à la proclamation des résultats électoraux, a protesté de la manière dont le dépouillement avait été fait au palais de la Justice de Paix.

« Répondant à M. Charpentier, il a remis à l'adjoint une protestation signée.

« Si ce dont nous avons été témoin s'est renouvelé dans tous les bureaux, il est certain que le dépouillement a été terriblement mal fait.

« Un monsieur, employé de la Ville, s'est trouvé seul un instant à vérifier et à pointer. Disons de suite, pour être vrai, que son aide a pris immédiatement la fuite vers une autre table, à la première erreur signalée.

« Ainsi, à sept noms de candidats, les scrutateurs n'étaient pas d'accord.

« M. Royer, par exemple, sur une feuille, était porté comme ayant obtenu 22 voix, tandis que, sur l'autre, il avait 33 voix.

« Bulletins comptés, nous avons constaté que les deux feuilles étaient fausses, il n'y avait que 24 bulletins.

« Et ainsi de suite !

« Au Palais-de-Justice, à droite en entrant, un scrutateur, la figure avinée, dormant sur la table pendant que son camarade s'arrangeait comme bon lui semblait. Il était ivre !

« Voilà les hommes qui furent chargés de vérifier les bulletins des électeurs.

« Pourquoi, au Tribunal civil, le dépouillement, dans un certain bureau, a-t-il été fait en partie par une femme ?

« C'est une question que nous adressons à M. Charpentier, qui a dû remarquer, comme nous, cette particularité. »

Un électeur de Tours écrit à ce sujet au même journal :

« Monsieur le rédacteur, seriez-vous assez bon pour demander à qui de droit si, parmi les heureuses réformes opérées par la République, nous pouvons enfin compter l'affranchissement de la femme, tel que l'ont rêvé quelques grandes citoyennes, et si nous avons déjà à Tours une liste d'électrices ?

« On aurait pu le croire hier, au Palais-de-Justice, salle du tribunal civil, où présidait M. Charpentier, ex-adjoint, en voyant un assesseur féminin faire le dépouillement des bulletins, émettre un avis sur la valeur des votes, et rejeter, comme faisant double emploi, l'un des deux bulletins trouvés pliés ensemble, sans constater si les deux n'étaient pas différents.

« Je ne connais pas encore le résultat des élections. Mais comme il peut se faire qu'elles ne soient pas complètes, il serait utile que nous fussions éclairés pour dimanche prochain, afin de pouvoir aussi conduire nos femmes au vote, si réellement elles ont le droit d'y prendre part.

« J'adresse la même question à l'*Union libérale* et au *Journal d'Indre-et-Loire* qui, je n'en doute pas, se hâteront de l'étudier et se feront un devoir d'y répondre.

« Agréer, etc. JOHANNE. »

NANTES.

Nous lisons dans l'*Etoile* :

« L'*Espérance du Peuple* publie les lettres adressées à M. Colombel, maire républicain de Nantes, par deux honorables membres du Conseil municipal, MM. Vivier et Catta. Tous deux se plaignent avec raison que l'arrêté pris le 11 mai 1884, contre les processions, par le citoyen Lechat, ex-maire, ne soit pas rapporté par son successeur. Ledit Colombel a répondu à M. Catta par ces lignes brèves, mais insuffisantes..... »

Après avoir cité la lettre de M. Colombel, notre confrère ajoute :

« Ce maire laconique aurait dû, ce nous semble, expliquer les raisons pour lesquelles il croit devoir interdire les processions dans une ville qui, d'après le recensement officiel, compte, en regard de 418,982 habitants catholiques, l'imperceptible minorité de 504 protestants et de 29 libres-penseurs. C'est pour faire plaisir à ces 29 farceurs que M. Colombel n'hésite pas à blesser, dans la manifestation de leur foi, 418,982 catholiques. »

Le *Phare de la Loire*, toujours aimable pour M. Herbette, dit dans son numéro d'avant-hier :

« La République française ferait bien, elle qui prétend défendre les intérêts républicains dans l'Ouest, elle ferait bien, disons-nous, de demander qu'on commence par nous délivrer des préfets incapables et dangereux. Ce sont eux qui favorisent la maintenance de la réaction dans nos contrées ; nous aurions à leur place des réactionnaires avérés que les choses ne marcheraient pas plus mal. N'avons-nous pas vu, dans la Loire-Inférieure, un préfet, M. Herbette, discuter verbeusement en plein Conseil général un vœu factieux et illégal, alors qu'au lieu de le discuter et de lui donner par cela même le caractère d'une chose permise, légale, il aurait dû se borner à le faire écarter par la question préalable ? Qu'y a-t-il d'étonnant qu'avec de tels préfets la réaction soit restée toute-puissante ?

« Voilà ce que la République ne voit pas ou plutôt ne veut pas voir, parce qu'il s'agit d'un des siens oublié ou toléré par M. Goblet. »

D'un autre côté, nous lisons dans le *Temps* :

« M. Herbette, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé directeur des prisons, en remplacement de M. Michon, décédé. »

LE MANS.

Vendredi soir, avant de partir pour Paris, M. Cordelet a adressé à M. Dumonteil, préfet de la Sarthe, la lettre suivante :

« Monsieur le préfet, je ne puis ni ne veux exercer plus longtemps les fonctions attachées à un titre qui a cessé de m'appartenir.

« J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien pourvoir à l'administration de

la ville du Mans en attendant la constitution d'une nouvelle municipalité.

« Veuillez agréer, Monsieur le préfet, etc. »

» L.-A. CORDELET. »

A la suite de cette lettre, M. le préfet a délégué M. Ernest Bollée fils, premier conseiller municipal inscrit au tableau, pour remplir les fonctions de maire de la ville du Mans.

M. de Larade, ancien sous-préfet de Saint-Calais (Sarthe), révoqué lors du dernier mouvement administratif, pour irrégularités commises dans l'exercice de ses fonctions, est poursuivi d'office par le parquet.

D'après les renseignements fournis par les journaux locaux, M. de Larade aurait employé à son usage personnel les fonds de la caisse dite « d'extrême misère » qui existe à la sous-préfecture et qui est destinée à secourir les nécessiteux.

En outre, M. de Larade aurait prélevé, à son profit, une part sur les gratifications accordées aux employés de la sous-préfecture, en les menaçant de révocation s'ils révélaient ce fait.

RENNES.

Le conseil de guerre siégeant à Rennes a condamné à mort le nommé Letourneur, sapeur au 1^{er} régiment d'infanterie, pour avoir porté des coups à un adjudant.

Les membres du conseil ont immédiatement signé un recours en grâce en faveur de ce malheureux.

LA ROCHELLE.

Les journaux de La Rochelle nous rapportent qu'une rixe sanglante a eu lieu samedi dernier dans la soirée, à bord du steamer *L'Océan*.

Les matelots étaient couchés dans le poste du gaillard d'avant, où ils logent, lorsqu'un chauffeur, du nom de Mathurin Sergent, vint brusquement réveiller l'un d'entre eux, le nommé Pierre Rival.

Le chauffeur lui chercha immédiatement dispute, à propos de distribution d'aliments, et des mots on en vint aux coups ; une lutte acharnée s'ensuivit.

Rival, jeune matelot, qui, par son instruction, possède une certaine supériorité sur ses camarades, était peu aimé d'eux. Roulé, bousculé, brutalement frappé, il croyait avoir à faire à plusieurs, et sentant ses forces faiblir, il se traîna, durant cette lutte insensée, jusqu'à sa couchette et, s'emparant de son couteau, il renversa le chauffeur Sergent et le frappa de trois coups formidables : un à l'épaule gauche, l'autre sous le bras gauche et le troisième dans le côté gauche de la poitrine, où la lame s'enfonça de 4 centimètres dans le poumon.

Les matelots s'élançèrent alors sur Rival, devenu furieux et ivre de sang, et dans cette lutte nouvelle l'un d'eux fut blessé au bras.

Informé, la police s'est transportée à bord et Rival a été incarcéré ; il s'est rendu sans résistance, atterré et profondément affecté par l'acte qu'il venait de commettre.

Le chauffeur Sergent, après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur David, a été transporté à l'hospice Saint-Louis, dans un état à peu près désespéré.

LA RAGE GUÉRIE.

Un fait-très important pour la science médicale vient de se produire à l'Hôtel-Dieu de Caen : on y a guéri un homme hydrophobe !

L'hydrophobe de l'Hôtel-Dieu, dit le *Moniteur du Calvados*, qui a déjà parlé plusieurs fois de cette cure surprenante, peut être considéré aujourd'hui comme guéri. Il a demandé à ce qu'on lui donne du travail dans le parc de l'hôpital.

Le poids qui lui pesait sur la poitrine a entièrement disparu, et il respire librement ; il boit également sans plus éprouver aucune douleur dans la gorge.

La morsure du chien, qui, primitivement cicatrisée, s'était rouverte au moment du premier accès, est aujourd'hui de nouveau cicatrisée et absolument guérie.

Nous croyons pouvoir affirmer maintenant que les efforts du docteur Denis Dumont auront été couronnés de succès et que la ville de Caen aura eu l'honneur de voir guérir dans son hôpital une maladie réputée jusqu'à ce jour incurable.

L'éminent praticien va adresser un rapport à l'Académie de médecine de Paris.

AVIS IMPORTANT
PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE
GUÉRISON RADICALE ET INFAILLIBLE
DES
CORS AUX PIEDS
MERLET

Pédicure spécialiste de Paris
De passage à Saumur pour quelques jours,

A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin de son ministère qu'il se charge, à l'aide d'un élixir de sa composition et de son invention, de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, coils-de-perdrix, poireaux ou verrues et ongles rentrés dans la chair, sans occasionner la moindre douleur.

M. MERLET répond de ne pas rater plus de deux minutes pour enlever les cors les plus enracinés, et il garantit qu'immédiatement après, la personne opérée pourra sortir et porter la chaussure la plus étroite sans éprouver aucune gêne.

Visible rue Saint-Jean, 21 et 23, maison Comman, au 1^{er}, de huit heures à onze heures du matin et de midi à six heures du soir.

M. MERLET se rend à domicile sur demande.

Bibliographie.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'Orbigny, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1.000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1.700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Lisez, dans le **Monde inconnu**, le *Voyage au Pays des Frakis Charmeurs*, par Louis Jacolliot.

Le **Monde inconnu** (5 grandes gravures; 45 colonnes de texte compact), est le plus complet, le plus varié, le plus *véridique* de tous les journaux de voyages.

Un numéro: 15 centimes. — Six mois: 4 fr. 50. — Un an: 8 fr.

EN VENTE PARTOUT

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Administration, 18, rue d'Enghien, Paris.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Les courses de taureaux, par Georges Price. — L'exposition d'horticulture, par Taddée. — Salon de 1882, par Daniel Beroard. — Le monument de Victor-Emmanuel, par R. V. — Théâtres, par Damon. — Une feuille russe, par Ch. F. — Courrier du palais, par M^e Guérin. — *Le Château de Montsabrey* (suite), par Jules Sandeau. — George Sand. — M. Dietz-Monin. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier de modes, par M^e Iza de Cérigny.

GRAVURES: A l'exposition d'horticulture. — Monument à la mémoire de Victor-Emmanuel. — Salon de 1882: *Musique en famille*, tableau de M. Francisque-Edouard Berthier. — Courses de taureaux en Espagne (douze gravures). — George Sand, d'après le dessin de Th. Couture, gravé par M. Manceau. — Un intérieur de Paysans russes. — M. Dietz-Monin, sénateur inamovible. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9.
ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons des hôpitaux de Paris. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôpital d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. Dépôt à Paris, rue de Rivoli, 30. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	9 h. 49 matin.	11 h. 12 matin.	
11 15 —	1 17 soir.	7 39 soir.	4 55 —		
4 55 —	7 50 —	11 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	18 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 59 matin.	6 30 soir.
2 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	4 28 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc ^é		Dernier cours.	Clôture préc ^é		Dernier cours.	Clôture préc ^é	
3 %	83 40	83 15	Nord	2117 50	2110	OBLIGATIONS		
3 % amortissable ..	83 40	83 45	Orléans	1320	1320	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
3 % amortissable nouvea.	111	111 65	Ouest	800	800	Obligations foncières 1877 ..		
4 1/2 %	115 50	115 80	Compagnie parisienne du Gaz.	1660	1657 50	Obligations communales 1879 ..		
Obligations du Trésor.	516 50	516 50	Canal de Suez.	2595	2675 50	Obligat. foncières 1879 3 % ..		
Obligations du Trésor nouvelles	517	516 50	C. gén. Transatlantique.	500	520	Est		
Banque de France	5415	5460	OBLIGATIONS.			Midi		
Comptoir d'escompte	1035	1030	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	510	Nord		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1525	1540	— 1865, 4 %	520	520	Orléans		
Crédit de France	280	305	— 1869, 3 %	407 50	406	Ouest		
Crédit mobilier	562 50	560	— 1871, 3 %	397	397	Paris-Lyon-Méditerranée ..		
Est	750	755	— 1875, 4 %	512	512	Paris-Bourbonnais		
Paris-Lyon-Méditerranée.	1660	1670	— 1876, 4 %	510	512	Canal de Suez		
Midi	1280	1295						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir.
3 — 32 — —
7 — 15 — — express.
10 — 37 — — omnibus. (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 43 — — omnibus.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —
10 — 28 — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et de M^e MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire).

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ DE LA TROCHOIRE
Commune de Couzières (Indre-et-Loire), Au confluent de la Loire et de la Vienne, route de Saumur à Chinon, Comprenant:
CHATEAU (15 pièces), vastes servitudes, grandes caves, bien aménagées;
PARC de 6 hectares, parfaitement clos; bosquets, pelouses, ombrages, terrasses sur la Loire, vignes de première qualité (cru des Côteaux);
7 hectares de bois à proximité du château;
6 hectares de terres labourables et vignes en plusieurs parcelles, contiguës aux murs du parc;
3 hectares de prés, vallée de la Vienne.
Vue splendide, chasse, pêche, navigation de plaisance.
S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire). (326)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENTE DE MEUBLES
Après le décès de M^{me} LATREAU-GILBERT,
Le dimanche 11 juin 1882, à midi.
Et jours suivants,
A la villa de l'Oie-qui-Gosse, près la ville de Bourgueil.
Il sera vendu:
Batterie de cuisine, salle à manger, salon, cinq chambres à coucher; Armoires et différents objets mobiliers.
De midi à 2 heures, on vendra la batterie de cuisine et les menus objets; à partir de 2 heures, on vendra les autres meubles.
Au comptant, 10/0/0 en sus.
On peut visiter tous les jours le mobilier à vendre en s'adressant à M^e FLEURIAU. (314)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE OU A AFFERMER
PRÉSENTMENT,
L'HOTEL DE LA BOULE-D'OR
A Doué-la-Fontaine, Exploité par M. GUINAUDEAU. Maison fondée depuis plus de 60 ans. Très-bonne clientèle.
PAR SUITE DE DÉCÈS
VIEILLE MAISON DE COMMERCE
De Tapis, Toiles cirées, Sparterie
A CÉDER A ANGERS
Quartier le plus commerçant.
Affaires au comptant. — Bénéfices justifiés.
Facilités de paiement. Conditions exceptionnelles.
BOURJOUR, rue Lenepveu, 13, Angers. (325)

M^{me} veuve LEDOUX, quai de Limoges, à Saumur, a l'honneur de faire savoir à sa clientèle, qu'elle continue, avec son ancien contre-maître, les travaux neufs de couvertures et les réparations qu'on voudra bien lui confier. (313)

MAISON A LOUER
PRÉSENTMENT
Rue du Temple, 12.
S'adresser au Bazar des Familles.

A VENDRE
Tapisseries anciennes d'Aubusson ET DES GOBELINS.
S'adresser maison CHAUVET, à Varrains. (293)

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre.
On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

A VENDRE
UN CHEVAL bai, âgé de 4 ans, taille 1^m 57, très-doux, se montant et s'attelant très-bien;
HARNAIS COMPLET, presque neuf.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
DE SUITE
Pour cause de santé,
UN FONDS DE BOULANGERIE
Bien achalandé
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE
FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE
Fonctionnant très-bien.
S'adresser à A. YVON fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

A VENDRE
D'OCCASION
Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREACK.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Une JUMENT 3/4 sang, 4 ans.
S'adresser à M. LE PELLETIER, à Salvart (Neuillé).

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande UN PETIT CLERC.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres.
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison d'Espagne, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

FONDERIE DE CUIVRE ET BRONZE

M. BLAIN, fondeur en cuivre, rue Nationale, à Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, concessionnaires des Eaux de la Ville, qu'il tient à leur disposition divers Instruments d'arrosage, dont il est fabricant:
LANCES, RACCORDS, TUYAUX CAOUTCHOUC,
Robinets cuivre de tous calibres pour pressions d'eau, pompes et accessoires, etc., etc.
Réparations en tous genres.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE
GRANDEUR NATURELLE,
Ressemblance et inaltérabilité garanties.
50 fr. avec le passe-partout.
Visiter les portraits rue Courcouronne, n^o 1.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire
Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.
La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et les bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.
La Maison GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à tirer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'étranger, les meilleurs modèles, avec grosse ou petite mesure de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.
Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.
Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hautville, à Paris.
Saumur, imprimerie de P. GODET.

